Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_006-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Date d'affichage des délibérations : 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 10 décembre à dix neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, JAN Eric, JANOT Anne, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude.**
Absents représentés : **GOISNARD Gaëlle absente ayant donné procuration à Jean Yves BIZOUARN, GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE BOT Robert absent ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû, JAOUEN Nicole absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Alain PORHEL.**
Absent : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, SPRIET Benoit, VERBECQ Rosine**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

==========

N° 2025 / 06 / 006 : Accès aux missions facultatives proposées par le CDG29

Madame Le maire précise qu'il s'agit ici d'adopter la convention cadre du Centre de Gestion du Finistère (CDG29) pour nous permettre faire appel à leurs services ; en l'occurrence ici c'est pour demander une mission d'archivage (papier et numérique) que l'on réalise tous les 5-6 ans habituellement.
Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.
Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.
Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entrainent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention (jointe à la présente) fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Il sera ainsi proposé de délibérer pour adopter la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposée par le CDG29.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de faire appel aux services du CDG29 en tant que de besoin, et accepte la convention cadre. Mme Le maire est autorisée à la signer.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Patrice PERSON
Secrétaire de séance

Amélie CARO,
Maire